

🌐 Stage de pratique accompagnée à l'Ecole française de Belgrade (Serbie)



Le stage est ouvert en priorité aux étudiants de Master 1 mention « second degré ».

Contenu du stage :

L'Ecole française de Belgrade est membre du réseau de [l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger \(AEFE\)](#).

Le stage comprendra :

- l'observation de classes dont le niveau correspond ou au lycée-collège ;
- la conduite d'une séance pédagogique préparée par l'étudiant avec l'aide du tuteur local (enseignant titulaire de l'EFB) avant son arrivée.
- la participation à la vie de l'école.

Les conditions matérielles



L'Ecole française de Belgrade s'engage à offrir aux stagiaires :

- une aide à la réalisation des démarches administratives ;
- une aide à la recherche d'un logement gratuit dans une famille de l'établissement ou un hôtel à proximité de l'EFB. Le coût de l'hôtel dans ce cas restant à la charge des étudiants ;
- un accès aux services de restauration de l'EFB ;
- un suivi et un accompagnement pédagogique tout au long du Programme ;
- un accès aux ressources nécessaires à la préparation de séquences pédagogiques et à la bonne insertion des participants dans l'établissement.

Nous vous rappelons que tous les frais sont à la charge de l'étudiant, notamment :

- leur nourriture, frais de voyage et hébergement (hors famille d'accueil) ;
- leur assurance maladie et les frais médicaux non couverts par l'assurance maladie ;
- leurs livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- le coût de leur passeport et de leur visa ;
- le coût des transports ;
- toute autre dette contractée pendant la période de mobilité.

L'ESPE versera au stagiaire **une aide financière d'un montant de 347 €** (si pas de frais de logement) ou **514 €** (si frais de logement) à son retour, sur présentation des justificatifs suivants :

- attestation de présence en stage ;
- compte rendu de stage dûment complété (délais de remboursement 2 à 3 mois maximum).

Formalités d'entrée

Les citoyens de l'Union européenne peuvent se rendre en Serbie pour des séjours inférieurs à 90 jours munis soit d'un passeport (sans visa) soit d'une carte nationale d'identité dont la validité couvre au moins la durée du séjour.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera.

En conséquence, de manière à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Tous les étudiants participant au Programme doivent justifier d'une attestation de rapatriement et de responsabilité civile (vie privée) valable sans plafond de remboursement pour l'intégralité de la durée du séjour.

Informations pratiques

Le dinar serbe est la monnaie légale. 1 dinar serbe = 0,012 euro.

La carte ISIC prouve le statut d'étudiant dans le monde entier et permet de bénéficier de tous les avantages, services, réductions étudiants du monde, dans le domaine des transports, de l'hébergement, de la culture, des loisirs...

☞ **Avant de partir, consultez les « conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/serbie-12305/>**